

Séances plénières des 12 & 13 décembre 2008 à Luxembourg

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (en abrégé « Parlement Benelux ») a tenu à Luxembourg ces 12 et 13 décembre 2008 la dernière des sessions organisées au cours de sa présidence biennale grand-ducale.

Quel avenir pour le Benelux ?

Les assemblées parlementaires des trois pays du Benelux seront amenées au printemps 2009 à approuver le nouveau Traité-cadre Benelux signé le 17 juin 2008 et qui remplace celui du 3 février 1958. Le Parlement Benelux, concerné au premier chef, a consacré à cet événement l'essentiel de sa récente session. Le vice-premier ministre et ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères et de l'Immigration, M. Asselborn, le ministre luxembourgeois de l'Intérieur, M. Halsdorf, le secrétaire d'État belge aux Affaires Étrangères, M. Chastel, et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères aux Pays-Bas, M. Kronenburg, sont intervenus à ce sujet. M. Asselborn rentrait du Sommet européen de Bruxelles, via Genève où il avait rencontré le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et le Haut Commissaire pour les Réfugiés, M. Gutierrez. Il a ainsi pu replacer les sujets abordés par le Parlement Benelux dans un contexte plus général, européen et même mondial : institutions européennes, crise financière et économique, crise climatique et secours à apporter d'urgence - via l'ONU - aux réfugiés du Congo. C'est que la dimension externe du Benelux est des plus importantes, a souligné M. Asselborn. Quand les trois pays du Benelux parlent d'une même voix au niveau européen, cette voix représente beaucoup plus que l'addition des intérêts de ces trois pays. M. Asselborn a rappelé le rôle de laboratoire de la construction européenne qu'a joué le Benelux et a cité l'exemple de l'espace Schengen de libre circulation des personnes, dans lequel la Suisse vient de s'intégrer. Quant à M. Chastel, il a présenté le plan Benelux pour 2009, qui sera axé notamment sur le développement durable et la coopération avec d'autres pays ou entités fédérées. En 2009, l'accent sera mis sur la coopération avec le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie ; une déclaration politique a été signée le 9 décembre 2008 entre les pays du Benelux et ce Land, déclaration relative au développement d'une coopération plus étroite.

Quel Parlement Benelux ?

Au nom de la commission des Problèmes extérieurs qui a examiné le nouveau Traité Benelux, M. Tommelein (Belgique), vice-président et futur président du Parlement Benelux, a présenté la proposition de recommandation adressée aux gouvernements et aux parlements des trois pays Benelux. Il est ainsi demandé qu'en concertation avec le Parlement Benelux, la convention du 5 novembre 1955 qui a institué celui-ci fasse rapidement l'objet d'une révision en vue de sa coordination avec le nouveau Traité, en vue de l'ancrage, au regard du droit des traités, de la représentation des assemblées communautaires et régionales belges au sein du Parlement Benelux et en vue de la poursuite et du renforcement de la compétence de contrôle et/ou d'avis du Parlement Benelux à l'égard du Comité de ministres et des trois gouvernements. Le Parlement Benelux demande d'être désormais associé à la confection du programme pluriannuel commun et du plan annuel prévus dans le Traité ainsi qu'à la définition des principes de la coopération et aux relations avec d'autres États et entités fédérées, notamment des États membres de l'UE, des structures de coopération régionales de ces États membres et des entités administratives de pays limitrophes des pays du Benelux. Le Parlement Benelux se propose aussi de revoir son Règlement d'ordre intérieur, notamment

afin de modifier les dispositions relatives aux commissions permanentes, à la présence des ministres et au droit d'interpeller et de poser des questions ; il est aussi envisagé de prévoir une déclaration politique approuvée par les ministres comme base d'un échange de vues mieux structuré entre le Comité des ministres et le Parlement Benelux. Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité, de même qu'un amendement appelant les assemblées des trois pays à approuver le nouveau Traité Benelux dans les délais les plus brefs. Signalons aussi que M. Weekers (Pays-Bas), président de la commission de la Justice et de l'Ordre public, a regretté que soient restées lettres mortes diverses recommandations de ladite commission, en particulier celle préconisant une extension des compétences de la Cour de Justice Benelux.

Un Parlement à réinventer

Mme Quik-Schuijt (Pays-Bas) s'est pour sa part indignée : comment le nouveau Traité Benelux a-t-il pu voir le jour sans même que le Parlement en soit informé ? M. Kronenburg, secrétaire général du ministère néerlandais des Affaires étrangères, a argué de l'urgence : « nous aurions à l'évidence dû y songer, mais il y aura, j'en suis sûr, un intérêt croissant dans l'avenir pour la concertation avec votre parlement ». M. Eigeman (Pays-Bas) a promis que le Parlement Benelux répondra à cette invitation à la concertation et commencera par adapter l'ordre du jour des travaux de ses commissions, tandis que M. Schinkelshoek (Pays-Bas) invitait l'Assemblée à se remettre elle-même en cause, parlant d'« insignifiance » et demandant à ses collègues de réinventer le Parlement Benelux, de dépasser le stade des bonnes intentions, de coller à l'actualité, de faire de la politique.

Le Parlement a alors adopté à l'unanimité une résolution relative à la communication du Parlement Benelux. Le Parlement Benelux est d'avis que, « pour pouvoir communiquer, il faut qu'il y ait matière à communication, et qu'un positionnement clair et transparent du Parlement Benelux constitue une condition déterminante à une communication efficace et productive ». Constatant que le nouveau traité Benelux constitue un bon tremplin pour un repositionnement parlementaire et politique du Parlement Benelux, celui-ci axera désormais l'ordre du jour de ses sessions plénières sur les matières politiques, l'actualité et le débat. Le Bureau du Parlement devra dès lors créer dans les six mois qui viennent une commission chargée de rendre des avis sur une revitalisation du Parlement Benelux. Et pour que ce vœu devienne réalité, M. Tommelein (Belgique), qui présidera le Parlement Benelux dès janvier 2009, a demandé à M. Chastel que les ministres belges répondent au cours des deux années à venir à cet espoir des parlementaires du Benelux. « Je crois d'ailleurs que nous ne manquons pas de ministres en Belgique », a-t-il ajouté sur le ton de la plaisanterie.

Coopération avec le Conseil nordique et l'Assemblée balte

Mme Detiège (Belgique) a représenté le Parlement Benelux les 27 et 28 octobre 2008 à la session plénière du Conseil nordique, qui a décidé d'apporter son soutien à l'Islande et à sa couronne.

Pour sa part, l'Assemblée balte avait délégué à Luxembourg son nouveau président, qui a souligné les priorités actuelles de ce parlement : la stabilisation de l'économie, la sécurité, l'enseignement supérieur et la stimulation de la recherche.

Coopération régionale et crise financière

MM. Beke et Draps (Belgique) ont présenté les rapports de la conférence du 28 novembre 2008 relative à la coopération régionale dans une Europe élargie et à la crise financière. Il en ressort qu'un canevas institutionnel doit être prévu pour une coopération au niveau régional,

mais qu'il doit être réduit au minimum afin de permettre la souplesse, le pragmatisme. Quant à la crise financière, elle n'est due qu'au phénomène de résonance, à la diffusion de l'information à la vitesse de l'éclair. Un nouveau Bretton Woods s'impose et l'Europe devra jouer dans la conclusion de ces nouveaux accords un rôle prépondérant. Dans cette crise, chacun des pays du Benelux a voulu tirer son épingle du jeu. Il fut suggéré, lors de la conférence, de procéder à la fusion des banques centrales du Benelux ou de prévoir un régulateur Benelux. Dans une recommandation relative à la crise financière, adoptée à l'unanimité sur la proposition de M. Draps, le Parlement Benelux demande que soit dressé l'inventaire des structures de contrôle des États membres du Benelux et que ces dernières soient mieux harmonisées afin de mettre en place un contrôle européen plus efficace et de faire en sorte, le cas échéant, que le Benelux joue à cet égard un rôle moteur dans l'UE.

Changements climatiques

Les commissions concernées du Parlement Benelux ont organisé les 24 et 25 octobre 2008 à Luxembourg un séminaire sur l'Énergie, l'Environnement et la Biodiversité. Sur rapport de M. Oberweis (Luxembourg), l'Assemblée a adopté à l'unanimité une recommandation dans laquelle il est demandé au Comité de ministres de renforcer la coopération entre les trois pays en la matière, de réunir les connaissances sur les applications de l'énergie photovoltaïque et de la géothermie dans la construction de bâtiments, d'adapter les réseaux électriques et de chauffage urbain pour promouvoir la production de l'énergie thermique et de l'énergie électrique générées par la cogénération, les capteurs thermiques solaires, les centrales éoliennes et les panneaux photovoltaïques, et enfin de réunir les connaissances qui doivent conduire à l'utilisation à grande échelle de moteurs hybrides dans les voitures et à la mise en place d'un réseau Benelux de stations de chargement pour véhicules fonctionnant à l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

M. Hessels (Pays-Bas) a souligné que son pays venait de décider d'installer des éoliennes en Mer du Nord sur quelque 1500 km² tandis que M. Verwilghen (Belgique) proposait d'élargir à d'autres pays, l'Allemagne par exemple, le centre d'expertise Benelux de l'électricité et du gaz. Quant à M. Oberweis, il a présenté un autre rapport relatif à une visite d'études à l'usine ArcelorMittal à Belval, au Grand-Duché de Luxembourg. Pour ce qui est de l'environnement, des efforts sont réalisés pour réduire les émissions de CO₂. Le groupe collabore avec ou à des instituts ou programmes européens dans ce domaine afin de réaliser des percées significatives d'ici 2020. A ce niveau, il y aurait lieu d'assurer un « level playing field » mondial.

Cabotage routier

C'est également à l'unanimité que, sur proposition de M. Van den Bergh (Belgique), le Parlement Benelux a voté une recommandation relative au cabotage routier : vu l'importance que revêt le cabotage pour l'environnement en évitant les trajets à vide inutiles effectués par les camions, il est demandé aux gouvernements des trois pays de reconformer par écrit les accords antérieurs relatifs à la liberté de cabotage dans les pays du Benelux et d'en informer par écrit le Parlement Benelux et les diverses assemblées des trois pays.

La Grande Région et l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, un des sujets favoris du Parlement Benelux, a fait l'objet d'un nouveau rapport de M. Eigeman (Pays-Bas), président de la commission qui entendra encore le 23 janvier 2009 certains experts de la matière. Et c'est à ce sujet qu'est intervenu le ministre luxembourgeois de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, M. Halsdorf. Le Benelux tendant à devenir une région métropolitaine, il importe de coordonner notamment ses voies de

communication, en liaison avec les autres régions voisines très peuplées, en priorité la Rhénanie du Nord-Westphalie. Mais M. Halsdorf est aussi président du Onzième Sommet de la Grande Région qui, outre le Grand-Duché de Luxembourg, regroupe la Rhénanie palatine, la Sarre, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, la Lorraine, la Wallonie et les Communautés française et germanophone de Belgique. Depuis le Sommet de Namur en février 2008, c'est le Luxembourg qui a pris les rênes de la Grande Région qui, outre l'aménagement du territoire, se préoccupe également de la croissance économique et de l'essor universitaire, de la santé, de la sécurité et de l'emploi, de la culture, de gastronomie et de sports. La création du GECT représente depuis 2006 un puissant levier mis à la disposition de cette Grande Région.

Processus de Bologne

Sur rapport de Mme Demeulenaere (Belgique), le Parlement Benelux a adopté, à l'unanimité, une recommandation relative au processus de Bologne. Il est ainsi demandé aux trois gouvernements de prendre toutes les dispositions requises pour rendre complètes sur le territoire du Benelux la mobilité des étudiants, la reconnaissance mutuelle des diplômes et la mobilité du travail, de faire accepter dans les trois pays la mise en place d'un cadre de qualification européen, d'instaurer dans ce cadre un système de validation d'études et d'intégrer le secrétariat Bologne ad hoc dans le secrétariat général de l'Union Économique Benelux.

Circulation des personnes

M. Verwilghen (Belgique) a présenté le rapport annuel, très technique, de la commission spéciale pour la circulation des personnes. En 2007, l'attention de la commission s'est portée sur les visas, sur la reconnaissance de documents de voyage, sur la politique en matière d'immigration et sur la coopération concernant les travaux réalisés dans le cadre de l'UE en matière de circulation des personnes.

Politique en matière de drogue

Le 24 octobre 2008, la commission de la Justice et de l'Ordre public a effectué une visite de travail à Terneuzen (Pays-Bas), non loin de la frontière belge. Mme Quik-Schuijt (Pays-Bas) en a présenté le rapport. Les deux coffeeshops de Terneuzen ont été fermés, amenant une recrudescence telle des ventes illégales et des nuisances qu'un bourgmestre belge a été jusqu'à demander la réouverture des coffeeshops. M. Beke (Belgique) estime qu'il faudrait parler de ce problème avec moins d'hypocrisie et M. Caluwé (Belgique), qui habite lui aussi à la frontière belgo-néerlandaise, pense qu'il s'impose de répartir les nuisances. Estimant à un nombre variant entre 400.000 et 700.000 les Néerlandais coutumiers du cannabis, M. Blom (Pays-Bas) s'est demandé si ce n'était pas l'échec de la politique en matière de drogue dans les pays voisins des Pays-Bas qui entraînait les problèmes rencontrés par les autorités néerlandaises. M. Hessels (Pays-Bas) a rétorqué que le cannabis restait interdit aux Pays-Bas, de même que l'extension des coffeeshops à proximité des écoles. « Certains partis néerlandais semblent avoir besoin de cannabis pour comprendre leur politique », a-t-il ajouté à l'adresse de M. Blom !

Exercice de police Benelux

M. Weekers (Pays-Bas), président de la commission de la Justice et de l'Ordre public, a présenté le rapport d'un exercice de police Benelux à Saint-Trond destiné à harmoniser le commandement et les techniques en la matière. Il s'avère ainsi que le jargon utilisé par les

autorités policières diffère grandement d'un pays à l'autre, ce qui ne facilite pas les échanges entre policiers des trois pays.

Coupe du Monde de football 2018

M. Courtois (Belgique) a fait l'état de la question de la candidature Benelux à l'organisation de la Coupe du Monde de football 2018. Une fondation a été créée à cet effet, qui regroupe déjà quatre villes : Amsterdam, Rotterdam, Eindhoven et Anvers, et l'on dispose de cinq stades aux Pays-Bas et de cinq stades en Belgique. C'est la candidature anglaise qui est la plus redoutable pour le Benelux. Les Livres blancs doivent être déposés pour fin 2010, la décision devant tomber en mai 2011. Les enjeux principaux sont la mobilité (point faible de la candidature anglaise), la sécurité et les aspects médicaux. Le bénéfice engrangé par les autorités allemandes lors de la Coupe du Monde de la FIFA en 2006 fut de 1,225 milliard d'euros.

Chasse

Sur rapport de M. Sevenhans (Belgique), le Parlement Benelux a adopté à l'unanimité une recommandation demandant aux trois gouvernements de mettre en œuvre une reconnaissance mutuelle des permis de chasse de sorte que les citoyens des trois États puissent chasser dans les autres États du Benelux sans formalités complémentaires, de tendre vers l'harmonisation des dates d'ouverture de la chasse, de mieux coordonner la gestion de la population de petit et de grand gibier et de reformuler dans les dispositions des décisions en la matière les moyens pouvant être utilisés pour la chasse.

Fin de la présidence luxembourgeoise

A l'occasion de la fin de la présidence luxembourgeoise du Parlement Benelux, le président de la Chambre des députés du Grand-Duché, M. Weiler, a offert au château de Bourglinster un dîner au cours duquel M. Weekers, le président de la Délégation néerlandaise, a rendu un vibrant hommage au président sortant, M. Negri. Les présidents des Délégations belge et luxembourgeoise, MM. Bossuyt et Oberweis, ont eux aussi rendu hommage, en fin de session, à M. Negri. Celui-ci a présenté son successeur, M. Tommelein, élu pour présider le Parlement Benelux au cours des deux prochaines années, qui seront belges. M. Negri a également rendu hommage à ceux qui l'ont assisté au cours de ces deux années de présidence et en particulier au Greffier honoraire de la Chambre des Députés du Luxembourg, M. Dillenburg, qui avait accepté d'assurer jusqu'à la fin de 2008 le secrétariat grand-ducal du Parlement Benelux et permit à ce titre une présidence luxembourgeoise très féconde. Le Parlement Benelux n'est certes qu'une assemblée consultative, mais il donne l'occasion aux parlementaires des trois pays de se rencontrer à intervalles réguliers, de mieux se connaître dans une atmosphère détendue et d'aborder les divers dossiers à traiter dans un cadre moins étiqué que celui qu'ils connaissent quotidiennement. A cet égard, les hauts fonctionnaires comme M. Dillenburg ont eux aussi bien mérité du Benelux et c'est ce qu'a souligné M. Negri.

Les prochaines sessions se tiendront à Bruxelles en 2009 et 2010. Pour 2009, les sessions auront lieu les 13 et 14 mars, 12 et 13 juin et 11 et 12 décembre.